

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Nous nous proposons de poursuivre l'étude du bill, d'autant plus que le programme commence, je crois, le 1<sup>er</sup> juillet, soit demain.

[Plus tard]

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il ne reconsidérera pas la réponse qu'il vient de donner au député de Burnaby-Coquitlam au sujet du bill C-129. Ce bill suscite de fortes controverses. Or, dans un esprit de collaboration en vue de fixer la date des vacances d'été, le premier ministre ne pourrait-il pas songer à déférer le projet de loi au comité ou à donner une explication raisonnable de nature à satisfaire les députés, notamment le représentant de Timiskaming?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, aux termes de cette mesure, aucun versement ne peut être effectué avant l'adoption du projet de loi. Mais je crois avoir raison de dire qu'on devra procéder à la désignation des différentes régions, après l'adoption du bill, par décret du conseil. Donc l'adoption du bill ne représente rien de définitif en ce qui concerne la désignation effective des régions en cause. Nous aurons l'occasion plus tard d'en discuter. J'espère cependant que le projet de loi lui-même pourra être adopté aujourd'hui, de sorte qu'on puisse faire les versements quand les régions seront désignées.

**M. K. H. More (Regina-City):** J'aurais une question supplémentaire à adresser au premier ministre, monsieur l'Orateur. N'est-il pas vrai que le bill doit être étudié lors de la conférence fédérale-provinciale et que certaines décisions visant divers aspects du bill seront prises alors?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui. Nous avons déjà discuté la chose avec les provinces.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** J'aimerais poser une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. N'est-il pas vrai que, lors de sa déclaration à ce sujet et de son exposé concernant trois des objectifs du bill, le 7 juin, que le premier ministre avait à l'esprit les critères qui seraient proposés après la conférence? Ne se rend-il pas compte que ces critères ne figurent pas dans le bill, non plus que les résultats espérés de l'application du bill?

**Le très hon. M. Pearson:** J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que le bill permettrait de réaliser les effets désirés.

[M. Douglas.]

[Français]

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et de la Production de défense relativement au même sujet?

Pouvons-nous conclure que les régions désignées ne seront pas nommées avant la conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu le 19 juillet?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** C'est exact, monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Étant donné qu'il n'y a encore rien de final du côté des provinces et que ce bill devra être discuté, et que nous n'avons aucune garantie de l'assentiment unanime des provinces, ce qui pourrait entraîner des modifications, le premier ministre consentirait-il à reconsidérer la question et à retenir le bill jusqu'à un accord définitif des provinces?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il faudrait peut-être faire la distinction entre les régions à être désignées et les termes généraux et conditions appropriées à l'aide parlementaire aux régions désignées. Au cours d'entretiens officieux avec les provinces, on s'est mis d'accord sur la portée générale et la nature de l'aide parlementaire. C'est ce qui a été incorporé au bill. Il reste encore à préciser les limites géographiques des régions, et c'est ce qui doit être discuté avec les provinces lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Mais pour ce qui est du bill lui-même, on s'est déjà entendu sur la portée et la nature des avantages à prévoir.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, mes bons amis ont proposé que nous changions la procédure recommandée pour la Chambre aujourd'hui et que nous passions à une autre mesure. Nous pourrions peut-être discuter de celle dont il est question en ce moment et décider de quelle façon procéder. Je ne veux pas être trop rigide dans cette affaire; si la Chambre préfère aborder d'abord les deux crédits supplémentaires et passer ensuite aux crédits provisoires, nous devrions alors avoir l'occasion de discuter de ce sujet plus tard.